



Comité Technique Académique extraordinaire du 7 avril 2020
Déclaration préalable

Ce CTA extraordinaire, convoqué suite aux annonces du ministre de l'Éducation vendredi dernier concernant les choix du gouvernement relatifs à l'organisation du baccalauréat 2020, se tient à nouveau dans des conditions dérogatoires expéditives.

Il apparaît clairement que les dispositions adoptées par le gouvernement dans le cadre de la loi d'urgence sanitaire - légitimant à ses yeux le recours permanent aux ordonnances tous azimuts, constituent le levier d'une poursuite accélérée de la destruction de nos droits collectifs déjà largement menée avant la pandémie. Tout cela se fait aujourd'hui sans masques, au propre comme au figuré.

Pour FO, le choix de faire disparaître toute forme d'examen terminal et national constitue un dangereux précédent. Les circonstances sont exceptionnelles, indiscutablement, mais pour mémoire, ni pendant la guerre, ni après Mai 1968, les épreuves nationales du baccalauréat n'ont été annulées.

La pandémie et le confinement sont bel et bien saisis par le ministre comme le cadre de réalisation intégrale de l'idéologie ayant dicté sa réforme du baccalauréat : le passage au tout local, au contrôle continu intégral.

Ainsi le diplôme 2020 devient un diplôme maison, ce qui va fortement accentuer les écarts entre les établissements en fonction de l'origine sociale des élèves, pénalisant les élèves les moins favorisés. La décision du ministre fait une nouvelle fois reposer la pression sur les personnels. En effet, avec la disparition d'un examen terminal et national le professeur devient l'évaluateur des candidats, ce qui l'expose directement aux pressions des élèves, des familles, de la hiérarchie. C'est déjà le cas avec les résultats des E3C qui viennent d'être communiqués aux élèves.

S'en remettre aux jurys pour corriger ces inégalités n'est ni crédible ni sérieux. L'harmonisation passe par une politique nationale au service de l'égalité des droits qui se mène en amont et en situation, en aucun cas de manière artificielle et fautive en aval.

Si la deuxième session des E3C est annulée en raison du Covid-19, les notes de la première session, elles, sont maintenues et comptabilisées. Décision qui interroge grandement quand des milliers d'élèves n'ont toujours pas repassé les épreuves reportées de la première session, et que des milliers de copies d'E3C ne sont toujours pas corrigées !

Pendant qu'il multiplie les remerciements à l'attention des enseignants, dont il a plus que jamais besoin pour assurer la continuité pédagogique et son dispositif « *vacances apprenantes* », le ministre n'annule aucune décision de sanction contre les personnels et les élèves qui se sont opposés aux E3C. Il a même autorisé le déblocage de l'application MOsart pour permettre aux recteurs de dépasser le seuil de quatre jours de retrait de salaire par mois pour les grévistes. Ainsi, dans notre académie, de nombreuses situations nous ont été signalées avec des retraits qui ont été jusqu'à 15 jours sur la paye de mars.

Le discours du ministre lors de sa conférence de presse du 3 avril insiste pesamment sur l'exigence d'« *assiduité* » d'« *engagement* » et de « *motivation* » des élèves, renvoyant de fait à des responsabilités individuelles et familiales, dans un contexte où certains foyers ont été touchés de plein fouet par la pandémie, en lien le plus souvent avec leur fragilité sociale. Pour FO, c'est une discrimination sociale inacceptable sous le trompe-l'oeil de l'« *équité* » au « *cas par cas* ».

FO exige l'annulation de toute mesure à l'encontre des élèves et des personnels qui ont exercé leur droit de grève et exprimé leur légitime opposition aux E3C ainsi qu'à la réforme des retraites.

FO condamne toute pression et tout dispositif qui, à l'instar de la loi d'état d'urgence sanitaire, conduisent à un travail sans limite, à l'épuisement des personnels, à une remise en cause sans précédent des diplômes et des droits statutaires.

FO exige le respect des congés pour tous les personnels, le respect de leur liberté pédagogique et de leur droit à la déconnexion, et demande une compensation de l'utilisation obligatoire en cette période des outils informatiques personnels contrairement aux règles du télétravail qui prévoient selon le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 que l'employeur doit fournir le matériel utilisé.

FO revendique enfin, plus que jamais, l'abrogation de la réforme du lycée et du baccalauréat, le retour aux épreuves nationales, anonymes et ponctuelles, un véritable plan de rattrapage respectueux des droits collectifs et des statuts des personnels pour les élèves que la situation de confinement n'a pu que fragiliser encore davantage.

Concernant le point à l'ordre du jour de ce CTA, Force Ouvrière prend acte de l'amélioration objective apportée par cet octroi complémentaire de 100 postes. Pour autant, ce qui était possible et a été réalisé pour le premier degré l'était tout autant pour le second degré, qui ne bénéficie quant à lui d'aucune dotation complémentaire, dans un contexte où le gouvernement a choisi plutôt d'adopter en urgence, le 19 mars dernier, l'octroi de 300 milliards aux banques pour garantir les prêts accordés aux entreprises.

Conférence Blanquer vendredi 3 avril

« *éléments de langage ...* » - **non remboursés par la sécu pour les victimes !**

« ne pas léser les élèves ».

garantir « la qualité et l'équité » du baccalauréat

« rattraper les semaines de cours » jusqu'au 4 juillet (sic)

ensemble « validé en contrôle continu »

Les notes obtenues durant la période de confinement ne seront pas prises en compte

l'obtention du brevet sera suspendue à un certificat d'assiduité

« valoriser un engagement de l'élève »

« valoriser l'assiduité de l'élève »

session de septembre accessible aux candidats ayant échoué, sur décision du jury d'harmonisation, sur critère d'assiduité et de motivation

nous serons très vigilants sur le fait que les élèves travaillent jusqu'au 4 juillet

5 à 8 % des élèves en dehors du dispositif d'enseignement continué (*sûrement bien plus!*)

garantir l'équité et la qualité des examens notamment à travers l'assiduité et la motivation (lourde insistance).